

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 31 octobre 2014
(convocation du 24 octobre 2014)

Aujourd'hui Vendredi Trente Et Un Octobre Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. REIFFERS Josy, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELLU Arnaud, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUH Marik, M. FLORIAN Nicolas, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, M. SILVESTRE Alain, Mme THIEBAULT Gladys, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. PUJOL Patrick à M. POIGNONEC Michel
Mme VERSEPUY Agnès à Mme JACQUET Anne-Lise à partir de 10h45
M. TURON Jean-Pierre à M. HERITIE Michel à partir de 11h45
M. VERNEJOUL Michel à Mme. BOST Christine
M. BONNIN Jean-Jacques à M. GARRIGUES Guillaume
Mme BOUDINEAU Isabelle à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10h
Mme CHABBAT Chantal à Mme. IRIART Dominique
M. DAVID Yohan à M. BRUGERE Nicolas
Mme DELATTRE Nathalie à M. DUCHENE Michel
Mme DELAUNAY Michèle à Mme ZAMBON Josiane à partir de 10h
M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis

Mme DESSERTINE Laurence à M. FLORIAN Nicolas
M. HURMIC Pierre à M. ROSSIGNOL PUECH Clément à partir de 12h15
Mme JARDINE Martine à M. DELLU Arnaud
M. LAMAISON Serge à Mme. KISS Andréa
M. LE ROUX Bernard à M. TRIJOULET Thierry à partir de 11h30
Mme LOUNICI Zeineb à M. RAYNAL Franck jusqu'à 9h45
M. MILLET Thierry à Mme. PEYRE Christine
Mme RECALDE Marie à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10h30
Mme ROUX-LABAT Karine à M. LABARDIN Michel
Mme TOUTON Elizabeth à Mme WALRYCK Anne

EXCUSES :

Mme CAZALET Anne-Marie, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FORZY-RAFFARD Florence

LA SEANCE EST OUVERTE

**Association Conférence des Villes de l'Arc Atlantique (CVAA) - désignation -
décision - Autorisation**

Monsieur VERNEJOUL présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'association Conférence des Villes de l'Arc Atlantique (CVAA), créée en juillet 2000 à Rennes, regroupe actuellement, grâce à ses 20 membres, plus de 100 entités locales et 7 millions d'habitants de la côte atlantique européenne. La CVAA c'est 5 nations (Irlande, Grande-Bretagne, France, Espagne, Portugal) comptant, entre autres, parmi ses membres des villes telles que Lisbonne, Las Palmas, Séville, San Sebastian, Cardiff, Nantes.

La CVAA a l'intention de promouvoir les intérêts des villes de l'Atlantique et des villes en général au niveau communautaire, afin de promouvoir l'aménagement équilibré et polycentrique du territoire européen. Elle soutient la valorisation de l'identité partagée des villes atlantiques et de leur patrimoine maritime et portuaire, le tout dans un objectif premier de faire des villes atlantiques des espaces d'influence et d'attractivité par une mise en réseau.

La CVAA agit au sein des instances européennes pour une meilleure prise en compte de l'interface terre-mer, et la promotion d'infrastructures structurantes. Elle apporte des réponses communes auprès des décideurs européens et défend les intérêts de ses membres par la production de contributions aux politiques européennes. Elle transmet son soutien et son expertise aux villes répondant aux appels à projets européens de coopération dans les domaines urbains, maritimes et portuaires.

La CVAA est aussi un lieu de réflexion et d'échanges sur les principaux enjeux de développement des villes et collectivités de l'Arc Atlantique.

Intérêts pour La Cub :

- connaître de nouvelles initiatives et créer des partenariats avec d'autres autorités locales et régionales en Europe.
- recevoir des informations et exprimer directement des avis sur les propositions de l'Union Européenne, en renforçant les relations avec les institutions communautaires.
- être impliquée dans des projets et des études à l'échelle européenne.
- établir ou renforcer des liens avec d'autres réseaux urbains et thématiques.

- diffuser l'information des membres à une échelle internationale.
- apporter aux membres du réseau une visibilité internationale au sein d'une organisation de 7 millions d'habitants.

Statuts :

Soucieuse de garantir un développement solidaire, équilibré et compétitif de l'ensemble de l'Europe, les villes de l'Arc Atlantique européen souhaitent confirmer leur soutien à une gouvernance à multi-niveaux qui corresponde aux responsabilités réelles des villes et à leur inspiration pour une politique de cohésion toujours plus intégrée et plus urbaine. Pour ce faire, la CVAA propose de promouvoir :

- la vocation maritime de la façade atlantique européenne ;
- l'aménagement équilibré et polycentrique de l'espace communautaire ;
- l'ouverture internationale et la coopération entre villes, dans la mesure du possible, par le développement de relations avec les villes de l'Arc Atlantique africain, des Amériques et du bassin méditerranéen

La CVAA développe, dans les domaines qu'elle juge opportuns, les coopérations entre ses membres et soutient les échanges entre acteurs de la façade atlantique, notamment via le développement des projets et les échanges d'expériences.

Elle entend également favoriser la promotion et la défense des intérêts de ses membres par des actions adaptées d'influence et de proposition, et la production de contributions aux politiques européennes.

L'appui de la CVAA auprès de ses membres repose aussi sur :

- Une veille stratégique – information et conseil sur les politiques européennes, les programmes et les appels à projet ;
- Une présence dans les événements des villes membres en rapport avec l'Union Européenne ;*
- Un soutien dans l'organisation de séminaires et groupes de travail ;
- Un conseil dans la recherche de partenaires et l'évaluation de projets ;
- Un réseau bien structuré avec des données de contact des villes membres et une liaison avec d'autres institutions et acteurs.

En avril 2014, la CVAA a tenu son bureau exécutif dans les locaux de La Cub. Par la même occasion, l'Assemblée Générale de la Commission de l'Arc Atlantique s'est également déroulée à la Communauté urbaine de Bordeaux sous l'impulsion du Conseil Régional d'Aquitaine.

L'association comprend des membres de plein droit, des membres associés et des membres observateurs.

Sont membres de plein droit, les villes, métropoles ou agglomérations d'au moins 50 000 habitants situées sur l'Arc Atlantique européen participant ou intéressées à la dynamique de celui-ci.

La qualité de membre de l'association est soumise au versement de la cotisation annuelle fixée par les instances.

Par délibération N°2013/0551 en date du 12 juillet 2013, le Conseil de Communauté a validé cette adhésion.

Conformément aux statuts de la CVAA, la Communauté Urbaine de Bordeaux sera représentée par un membre désigné par le Conseil communautaire.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU la publication de la Commission Européenne en novembre 2011 sur la Stratégie Maritime pour l'Océan Atlantique,

VU la délibération n° 2013/0551 du 12 juillet 2013, par laquelle le Conseil de Communauté a validé l'adhésion auprès de la CVAA,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT

La capacité de la CVAA à contribuer à des apports de haut niveau en tant que corps de lobbying,

Les budgets consacrés aux fonds structurels au niveau européen,

Les actions de lobby et d'analyse sur l'avenir des politiques européennes concernant notamment la cohésion, la coopération territoriale et le budget,

DECIDE

Article 1 :

Le Conseil de Communauté confirme l'adhésion à l'association Conférence des Villes de l'Arc Atlantique (CVAA) en tant que membre de plein droit.

Article 2 :

Le Conseil de Communauté approuve les statuts de l'association joints en annexe.

Article 3 :

Le Conseil de Communauté désigne M. Jean-Pierre TURON, en qualité de titulaire pour représenter la Communauté urbaine de Bordeaux au sein de la CVAA, et Mme Josiane ZAMBON, en tant que suppléant.

Article 4 :

Les dépenses correspondantes à l'adhésion seront imputées sur le budget de l'exercice en cours, Compte 6281, Fonction 048, CDR JB00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées désignation.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 31 octobre 2014,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Conseiller délégué,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
13 NOVEMBRE 2014

PUBLIÉ LE : 13 NOVEMBRE 2014

M. MICHEL VERNEJOUL